Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 13 (1868)

Heft: (14): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Nachruf: Richard Wieland

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TABLEAU DES PRINCIPALES DIMENSIONS

des fusils se chargeant par la culasse introduits dans l'armée fédérale.

(Toutes les mesures sont données en millimètres, 300 millimètres faisant un pied suisse. Les poids sont donnés en grammes, 500 grammes équivalant à une livre suisse).

	FUSIL TRANSFORMÉ		FUSIL
	de petit calibre.	de gros calibre.	PEABODY.
Longueur du fusil avec la bayonnette	mm. 1,860	1,935	1,800
Idem sans »	mm. 1,380	1,470	1,320
Poids du fusil avec la baïonnette	gr. 4,812	5,109	4,357
Idem sans »	gr. 4,500	4,765	4,045
Longueur totale du canon (avec la		cress	
partie filetée)	mm. 926	1,014	849
Calibre du canon	mm. 10,4	18	10,4
Nombre des rayures	4	4	3
Largeur des rayures égale à celle des			
champs	mm. 4	7	5,5
Profondeur des rayures	mm. 0,2	0,25	0,2
Torse des rayures, un tour sur		1,600	720
Longueur de la chambre jusqu'aux		*	
rayures	mm. 52,5	30	50,8
Diamètre du logement du bourrelet			2.0
de la douille	mm. 16	21	16,15
Calibre de la balle	mm. 10,8	18	10,8
Longueur de la balle	mm. 26	24	26
Poids de la balle	gr. 20,4	40	20,4
Poids de la charge	0	4,5	3,75
Poids de la cartouche	gr. 30,6	51	30,6

+ RICHARD WIELAND.

Encore une perte cruelle pour l'armée, un vide difficile à combler dans l'état-major du génie : le 13 juin dernier un nombreux cortége accompagnait à sa dernière demeure la dépouille mortelle du lieute-nant colonel fédéral Richard Wieland, décédé deux jours auparavant à la suite d'une maladie aussi rapide qu'imprévue.

Richard Wieland avait commencé sa carrière militaire dans les campagnes de Hongrie en 1848 et 1849. Engagé simple volontaire dans le 4e bataillon de pionniers hongrois il y avança rapidement aux grades de sergent-major et de lieutenant; il prit part en cette qualité aux siéges de Pesth et de Comorn, puis aux dissérents combats qui terminèrent cette guerre.

Rentré à Bâle, il fut incorporé comme lieutenant dans le bataillon d'infanterie no 80, mais il n'en conserva pas moins une prédilection prononcée pour l'arme dans laquelle il avait débuté et à laquelle le rattachait du reste sa profession civile d'ingénieur; il s'intéressa par-

ticulièrement à développer l'instruction des sapeurs de son canton et fit autographier à leur intention en 1853 un petit manuel des travaux élémentaires du pionnier, modeste recueil qui a rendu d'excellents services avant l'apparition de l'instruction fédérale de 1862, pour les sapeurs d'infanterie.

C'est dans l'état-major du génie, dont il fit partie dès 1859 avec le grade de capitaine, puis en qualité de major et de lieutenant-colonel, que Wieland déploya les qualités qui lui assurèrent une place distinguée dans notre armée. En 1859 il suivit le rassemblement de troupes d'Aarberg; en 1860 il prit part comme ingénieur divisionnaire à la reconnaissance de l'état-major de la IX^e division et en 1861 il commandait le génie au rassemblement des Alpes. La même année il avait fonctionné comme instructeur à l'école centrale et imprimé à la division du génie une direction pratique dont les officiers qui en faisaient partie se souviennent avec reconnaissance.

La facilité avec laquelle il saisissait toutes les questions lui valut à différentes reprises d'honorables missions à l'étranger; ainsi en 1860 et 1861 en Prusse et en Belgique pour étudier la fabrication des armes, en 1866 à Vienne pour visiter le camp retranché de Florisdorf-Stadlau, enfin en 1867 à Paris comme adjoint militaire au commissaire fédéral de l'exposition.

L'année dernière il dirigea encore une reconnaissance générale de nos chemins de fer et venait de terminer les nombreux travaux occasionnés par cette étude, lorsque la mort le surprit dans la force de l'âge, dans sa quarante-deuxième année seulement.

Il repose dans le cimetière de Ste-Elizabeth, à Bâle, non loin de son frère Hans, enlevé comme lui trop tôt à la patrie et à ses amis.

L'armée conservera de Richard Wieland le souvenir d'un officier distingué, alliant à une juste sévérité beaucoup d'affabilité dans le service et animant d'une franche gaîté le cercle de ses camarades.



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Berne, le 28 juin 1868.

Tit. -- A teneur de l'arrêté fédéral du 10 février 1868, il y aura de nouveau cette année deux écoles pour officiers d'infanterie nouvellement nommés et pour aspirants officiers d'infanterie.

L'école pour officiers, à laquelle les officiers de carabiniers récemment brevetés (voir tableau des écoles P. 9) et les aspirants officiers d'infanterie du canton du